



PROCEDURE D'ADMISSION

Collège

1. La demande d'inscription, remplie et accompagnée des documents demandés, est à retourner au **Secrétariat pédagogique**. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est indispensable, avant toute démarche en vue d'une admission à l'INJS, que le jeune soit affilié à la Sécurité Sociale.
2. Ce dossier (s'il est complet) est d'abord examiné par une **pré-commission**.
3. La famille est ensuite informée par courrier uniquement de la décision de cette pré-commission. Si l'avis rendu est favorable, une convocation en vue d'un "stage d'admission" est envoyée.

Déroulement du "stage d'admission" (à titre indicatif)

Pour une entrée au collège : 1 à 3 jours (stage en classe) + 1/2 journée (RDV)

- Le jeune effectue un stage en classe au cours duquel il passe des évaluations d'enseignement général (Français, Mathématiques et Histoire/géographie).
- Le jeune et ses parents rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (RDV avant, durant ou après le stage, selon le planning envoyé).



Pour les demandes d'internat, un stage obligatoire d'une nuit minimum est organisé.

4. Suite à ce stage, une **commission d'admission** se réunit pour examiner les avis de tous les professionnels. La notification de décision est communiquée par courrier uniquement, pour accord de la famille.



Pour les demandes d'admission en inclusion (Collège Rodin, ...), cette notification de décision n'est valable qu'après accord du Rectorat de Paris (fin juin/début juillet).

Pour toutes informations complémentaires concernant les admissions vous pouvez contacter :

Mesdames **MERTER** et **SIMIONATO** au secrétariat pédagogique

☎ 01.53.73.14.33 / 01.53.73.14.36

✉ secretel2@injs-paris.fr

Pour toutes informations concernant le dossier MDPH vous pouvez contacter :

Madame **CHENEVOT** au secrétariat médical

☎ 01.53.73.14.44

✉ secretms@injs-paris.fr